

Re_fashion

Société par actions simplifiée
à capital social variable

Siège social : 89-91 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

Numéro RCS : 398 664 334 00040

(l' « Éco-organisme »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE REP TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES
Saisine dématérialisée du 22 juillet 2026**

Ordre du jour

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Avis sur la proposition de modification de la convention type Opérateurs de tri visant à faire évoluer les conditions de versement des soutiens au tri |
|--|

I. Registre de participation

Entre le 22 juillet et le 29 juillet 2026,

Les membres du Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures (le **CPP**) de l'Eco-organisme ont été saisis, sur convocation de l'Eco-organisme pour un vote à distance adressé par voie électronique par le secrétariat du CPP.

Le vote à distance s'est déroulé entre le 22 juillet et le 29 juillet 2026, un délai supplémentaire ayant été accordé compte tenu de la période de congés. Le vote a été clôturé le 29 juillet 2026 à 18h.

Ont pris part à la saisine dématérialisée en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures de Refashion :

Au titre du collège des producteurs :

- Mme Giulia BASCLET, suppléante, représentante de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD),
- M. Thibault TURCHET, titulaire, représentant de l'Union des Industries Textiles (UIT),
- Mme François Marie Grau, titulaire, représentant de l'UFIMH.

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et la gestion des déchets :

- M. Pierre DUPONCHEL, titulaire, représentant de la Fédération Le Relais,
- Mme Louana LAMER, titulaire, représentante d'ESS France.

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Philippine DUBOIS, titulaire, représentante du CNR,
- Mme Sylviane OBERLE, titulaire, représentante de l'AMF,
- M. Jean-Michel BUF, titulaire, représentant de Régions de France.

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs :

- Mme Pauline DEBRABANDERE, titulaire, représentante de Zero Waste France,
- Mme Catherine ROLIN, titulaire, représentante de la FNE,
- M. Pierre CONDAMINE, titulaire, représentant des Amis de la Terre,
- Mme Mina MAHERZI, titulaire, représentante de l'ADEIC.

Le registre de participation fait état des membres du CPP ayant pris part au vote de leur organisation par voie électronique dans le délai prévu par l'Eco-organisme.

Hugo CONZELMANN assure le secrétariat de Refashion (le « **Secrétariat** ») pour ce vote.

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, le CPP a valablement délibéré sur les projets soumis à son avis.

Saisine pour avis

Le Secrétariat propose au Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures de Refashion, de donner un avis sur la modification proposée à la convention-type Opérateurs de tri, visant à faire évoluer les conditions de versement des soutiens au tri.

Comité des Parties Prenantes de Refashion - Résultat du vote à distance :

Collège des producteurs :

- UFIMH : **Favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Favorable**
- UIT : **Favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et la gestion des déchets :

- Fédération Le Relais : **Favorable**
- ESS France : **Favorable**

Collège des collectivités territoriales :

- Régions de France : **Favorable**
- Cercle National de Recyclage (CNR) : **Favorable**
- AMF : **Favorable**

Collège des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs :

- Zero Waste France (ZWF) : **Favorable**
- FNE : **Favorable**
- Les Amis de la Terre : **Favorable**
- ADEIC : **Favorable**
- Association de Défense du consommateur (ADEIC) : **Favorable**

Avec 12 (douze) avis favorables, 0 (zéro) avis défavorable et 0 (zéro) abstentions, le CPP émet un avis favorable sur la proposition de modification de la convention type Opérateurs de tri visant à faire évoluer les conditions de versement des soutiens au tri.

En application du règlement intérieur du CPP, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits.

L'éco-organisme déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié.

Les scrutateurs

Pauline DEBRABANDERE

Titulaire

Zero Waste France

Giulia BASCLET

Suppléante

FCD